

### *Accès à l'information*

Parfois, droit à la vie privée et concurrence entrent en conflit. Cela pose des problèmes dans le secteur du commerce où les gens doivent être libres de faire des affaires sans faciliter la tâche de leurs rivaux.

A première vue, les choses semblent simples. De nombreuses consultations ont eu lieu au cours des ans. Des efforts ont déjà été faits en vue de présenter un projet de loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée et nous avons tiré parti d'études antérieures réalisées par les secteurs privé et public. Nous avons aussi la chance de voir la façon dont fonctionnent des lois semblables dans certaines provinces et à l'étranger.

Ce serait formidable que le projet de loi soit accepté à l'unanimité cet après-midi. On ne s'est pas gêné pour dire qu'il présentait des lacunes et il ne fait aucun doute qu'il pourrait être amélioré. Cependant, il est important qu'il soit adopté pour que nous puissions en évaluer les résultats. Nous pourrions voir si les révisions judiciaires sont souhaitables, si le commissaire fait du bon travail, si l'information est aussi accessible qu'elle devrait l'être et si la vie privée est protégée. De nombreux secteurs ont examiné la question en profondeur au cours des années. La force du projet de loi tient à ce qu'un comité parlementaire doit le revoir dans trois ans. D'ici là, nous aurons eu l'occasion de voir comment il fonctionne.

Cette révision est une nécessité absolue, monsieur l'Orateur. Elle vise à assurer que nous ne perdrons pas de vue la question et que nous contrôlerons le processus pour y apporter les corrections nécessaires. Il nous faut commencer quelque part, monsieur l'Orateur, et j'ai l'impression que nous avons bien commencé.

Je suis très fier d'avoir pu apporter ma contribution, si minime soit-elle, à un travail réalisé en collaboration avec un excellent groupe de parlementaires. Je félicite le gouvernement d'avoir réussi à offrir ce que tant de gens désirent depuis si longtemps et d'avoir reconnu le très bon travail effectué avant la création du comité. Je souhaite que le projet de loi soit approuvé cet après-midi à l'unanimité.

● (1720)

Aussi, monsieur l'Orateur, je n'hésite pas à déclarer, même si je sais hélas! que tous les autres députés ne seront pas d'accord, que je suis fier que la plupart d'entre nous au moins reconnaissent que ce bill était une nécessité et qu'il constitue un excellent début.

**M. Bill Kempling (Burlington):** Je voudrais dire quelques mots du bill C-43, monsieur l'Orateur, et plus particulièrement des numéros d'assurance sociale. Je tiens à signaler à la Chambre, au ministre et à ses collaborateurs présents dans les tribunes le cas d'un de mes électeurs à qui ont fait beaucoup de tort par le biais de son numéro d'assurance sociale. Je pense que je fais bien de relater au ministre cette aventure, afin qu'il sache que les numéros et les documents du gouvernement peuvent nuire aux citoyens.

Un dimanche matin, monsieur l'Orateur, un étudiant d'université—étudiant en cybernétique, soit dit en passant—s'est présenté chez moi. Ma famille et moi nous apprêtions à nous rendre à l'église, mais j'ai décidé de rester à la maison pour parler avec lui, car j'ai senti qu'il éprouvait des difficultés. Pour tout dire, monsieur l'Orateur, je me suis rendu compte, en parlant avec lui, qu'il songeait à se suicider. Nous nous

sommes assis et sommes restés ensemble jusqu'au soir. Ma femme et mes enfants étant rentrés de l'église, nous avons déjeuné, puis dîné ensemble.

Il s'était fait voler au cirque son portefeuille renfermant son numéro d'assurance sociale, son permis de conduire et son certificat de naissance. Le voleur a utilisé les pièces d'identité de ce jeune homme durant un certain nombre d'années. Il a obtenu un emploi sous le nom de l'étudiant et, au moment de payer les impôts, le ministre du Revenu national (M. Rompkey) a écrit à mon commettant pour lui dire qu'il n'avait pas acquitté tous ses impôts parce qu'il avait travaillé pour telle et telle compagnie. Bien entendu, le jeune homme a nié avoir travaillé à ces endroits. Peine perdue, nous avons vos feuillets T4 ainsi que votre numéro d'assurance sociale, par conséquent vous devez payer. Il acquitta donc des impôts durant quatre ans sur un revenu qu'il n'avait pas gagné.

En outre, le voleur a utilisé ses pièces d'identité d'un bout à l'autre du Canada. Il a tenté de passer des chèques sans provision dans chaque province, de sorte que la Gendarmerie royale a constitué un dossier sur lui et s'est mis à sa recherche. Cet individu s'est également rendu au Texas, où il a commis un délit et le FBI a également constitué un dossier sur lui. L'Ontario a suspendu son permis de conduire parce que l'individu avait reçu de si nombreuses contraventions, qu'il avait épuisé tous ses points.

L'étudiant est venu me voir parce qu'il venait d'obtenir un diplôme universitaire et avait postulé un emploi nécessitant la cote «confidentiel». L'employeur avait fait les vérifications d'usage et découvert que le candidat avait un casier judiciaire. Cette personne qui utilisait l'identité du jeune homme avait volé une voiture, avait été arrêtée et emprisonnée sous le nom de mon électeur, car il utilisait son numéro d'assurance sociale. Quel choc ce fut pour le jeune homme de découvrir qu'au sortir de l'université il avait un casier judiciaire, était recherché par la police pour avoir fait des chèques sans provision, et ne pouvait conduire une voiture, tout cela parce qu'un autre s'était approprié son identité et son numéro d'assurance sociale.

J'ai donc pris note de sa déclaration, ai assermenté le jeune homme, puis nous avons commencé notre enquête. Je suis allé voir la police, à Hamilton, où l'on m'a dit qu'il avait en effet rapporté avoir perdu son portefeuille; nous sommes donc partis de là. Je suis revenu à Ottawa et proposé que l'on donne à cet homme un nouveau numéro d'assurance sociale afin de pouvoir le distinguer de l'individu qui se servait frauduleusement de son numéro. Je suis allé aux archives centrales du ministère qui avait émis le numéro en question, et que croyez-vous que les fonctionnaires m'ont dit? Ils m'ont dit qu'ils ne pouvaient pas lui donner un nouveau numéro d'assurance sociale, parce que le programme de l'ordinateur ne le permettait pas. Je leur ai alors demandé ce que nous devrions faire. Ils m'ont répondu qu'ils allaient consulter les avocats du ministère. Par la suite, ils m'ont rappelé pour me dire que l'étudiant ne pourrait obtenir un nouveau numéro d'assurance sociale que s'il changeait de nom. Peut-on rien imaginer de plus ridicule qu'un citoyen obligé de changer de nom afin qu'un ordinateur lui donne un nouveau numéro? Quelle idée loufoque! Imaginez un peu une mère en train de présenter ses enfants lors d'une réunion familiale et qui dirait: «Voici mes enfants Pierre, Jean et Jacques Dupont; celui-là, c'est mon fils, Claude Durant; s'il a changé